



COMPTE RENDU

COMITE SYNDICAL DU 10 FEVRIER 2016

A la Salle Gérard Maré à Châtillon sur Chalaronne à 20 h 30

L'an deux mille seize, le 10 février, le Comité syndical réuni à Châtillon sur Chalaronne, après convocation légale en date du 03 février 2016, sous la présidence de Madame Sandrine MÉRAND, Présidente.

Etaient présents : Christian ODDON, Jean-Marc DUBOST, Michel GADIOLET, Guy MONTRADE, Lucette LEVERT, Georges-Laurent HYVERNAT, Martial TRINQUE, Philippe MOLLARD, Jacques VERT, Anne-Marie BOUCHY, Jacqueline CUTIVET, Eliane ROGNARD, Jean-Pierre CHAMPION, Romain COTTEY, Thomas DECHER, Marc TATON, Patrick BOURGEOIS, Edouard BREVET, Sandrine MÉRAND, Jacky NOUET, Serge ROUSSET, Maurice VOISIN, Frédéric ORGERET, Carmen MENA, Bernard GUILLEMAUD.

Etaient également présents : Yves CLAYETTE, Laure LANTELME, Michel AUBRUN, Yannick BOISSIEUX (animateur du syndicat), Maxime BEAUJOUAN (technicien de rivière du syndicat), Antonin TOULAN (chargé de mission), Vincent MOCELLIN (chargé de mission), Jérémy CHEVALIER (technicien de rivière), Véronique GELIN (secrétaire, comptable).

Etaient excusés : Noël TEPPE, Annelise MONCEAU, Jean-Michel LUX, Roger RIBOLLET, Daniel MICHEL, Jean-Michel SALVADORI, Michel BOISSON, Bernard JARAVEL, Christine GONNU, Pierre PETIOT, Karyl THEVENIN, Pascale LESCUYER, Bernard LITAUDON, Nathalie DECHAVANNE, Marie-Monique THIVOLLE, Roger POIZAT, Rodolphe POMEREL, Isabelle DUBOIS.

Monsieur Noël TEPPE est nommé secrétaire de séance.

Madame Sandrine MÉRAND fait procéder à l'appel des membres. Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance et remercie les membres de leur présence.

Début de la réunion : 20 h 35

1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITÉ SYNDICAL

Le compte rendu du Comité Syndical du 17 décembre 2015, adressé à l'ensemble des délégués syndicaux, n'appelant aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

La Présidente donne lecture du compte administratif 2015.

Merci de vous référer aux 2 tableaux reçus avec votre convocation au comité : compte administratif - section de fonctionnement et compte administratif - section d'investissement.

- Pour la section de fonctionnement :
 - o Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 355 025.44 €,
 - o Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 421 703.22 €,
 - o Le résultat de la section de fonctionnement est de 66 677.78 €,
 - o Auquel s'ajoute le résultat de l'exercice antérieur reporté de 165 528.18€,
 - o Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est donc de 232 205.96 €
- Pour la section d'investissement :
 - o Les dépenses d'investissement s'élèvent à 432 420.25 €,
 - o Les recettes d'investissement s'élèvent à 336 406.07 €,
 - o Le résultat de la section d'investissement est de - 96 014.18 €,
 - o Auquel s'ajoute le résultat de l'exercice antérieur reporté de 55 669.77 €,
 - o Le résultat de clôture de la section d'investissement est donc de - 40 344.41 €

Madame MÉRAND précise par ailleurs que les restes à réaliser s'élèvent à 109 231 € en dépenses et 127 578 € en recettes. L'excédent pour les restes à réaliser s'élèvent à 18 347 €.

Le résultat global d'investissement en tenant compte des restes à réaliser est de - 21 997.41 € (- 40 344.41 € + 18 347 €).

Le résultat global de l'exercice 2015 est de 210 208.55 € (232 205.96 € - 21 997.41 €)

Madame MÉRAND demande au doyen de la salle, Madame Lucette LEVERT, de bien vouloir soumettre au vote le compte administratif 2015.

Madame LEVERT porte au vote le compte administratif 2015.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2015 à l'unanimité.

3 – COMPTE DE GESTION 2015

Sandrine Mérand rappelle que le compte de gestion est établi par le comptable public et retrace les dépenses et recettes de la collectivité.

Celui-ci est identique au compte administratif 2015 du Syndicat et présente des résultats similaires.

Aucune question n'étant soulevée, la Présidente propose de mettre au vote l'approbation du compte de gestion 2015.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2015 à l'unanimité.

4 – AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Sandrine MÉRAND précise que les résultats de clôture pour l'année 2015 sont les suivants :

Le résultat de la section de fonctionnement se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	66 677.78 €
Résultat antérieur reporté :	165 528.18 €
Résultat à affecter :	232 205.96 €

Le résultat de la section investissement se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : 432 420.25 €
 Résultat antérieur reporté 336 406.07 €
 Résultat à affecter : - 96 014.18 €

Compte tenu des restes à réaliser qui représentent un solde de : 18 347.00 €

La Présidente propose d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation au C/001 (recettes) : 21 997.41 € solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- Affectation au C/002 (recettes) : 210 208.55 €, excédent de fonctionnement reporté.

Ces affectations seront reportées sur le budget primitif de l'exercice 2016 du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne.

Sandrine MÉRAND porte au vote l'affectation du résultat 2015, tel que présenté ci-dessus.

L'affectation du résultat 2015 est votée à l'unanimité des membres présents.

5 – PARTICIPATION DES COLLECTIVITES 2016

Sandrine Mérand précise que conformément à ce qui a été proposé lors du débat d'orientation budgétaire, le montant total des participations des collectivités nécessaire à l'équilibre du budget restera le même cette année, à savoir 144 146 €.

Toutefois, le montant des cotisations de chaque collectivité peut varier d'une année sur l'autre puisqu'il est notamment calculé en fonction de la richesse et de la population, deux critères qui sont évolutifs et recalculés chaque année. Ces variations sont de l'ordre de quelques pourcents.

La participation des collectivités nécessaire à l'équilibre du budget a donc été évaluée à 150 923 €, cette somme prenant en compte à la fois les 144 146 € de cotisations et l'emprunt de Villars les Dombes (lié au SIAE de la Chalaronne).

Communes	COTISATIONS EN €		Total des cotisations	Emprunts SIAE Chala	Total cotisations 2016
	Cotisations des actions réalisées sur ts les BV*	Cotisations des actions mutualisées par BV**			
ABERGEMENT-CLEMENCIA	2 121 €	1 216 €	3 337 €		3 337 €
AMBERIEUX-EN-DOBES	868 €	675 €	1 543 €		1 543 €
BANEINS	1 716 €	524 €	2 240 €		2 240 €
BEY	564 €	- €	564 €		564 €
BIRIEUX	1 403 €	782 €	2 184 €		2 184 €
BOULIGNEUX	2 035 €	1 164 €	3 199 €		3 199 €
CHANEINS	2 654 €	1 672 €	4 326 €		4 326 €
CHAPELLE-DU-CHATELARD	1 458 €	784 €	2 242 €		2 242 €
CHATILLON-SUR-CHALARONNE	18 543 €	10 063 €	28 606 €		28 606 €
CRUZILLES-LES-MEPILLAT	840 €	- €	840 €		840 €
DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	1 103 €	609 €	1 713 €		1 713 €
FRANCHELEINS	1 277 €	232 €	1 509 €		1 509 €
GENOUILLEUX	1 545 €		1 545 €		1 545 €
GUEREINS	3 158 €	1 816 €	4 974 €		4 974 €
JOYEUX	703 €	363 €	1 066 €		1 066 €
LAPEYROUSE	1 761 €	974 €	2 735 €		2 735 €

Communes	Cotisations des actions réalisées sur ts les BV*	Cotisations des actions mutualisées par BV**	Total des cotisations	Emprunts SIAE Chala	Total cotisations 2016
MARLIEUX	380 €	194 €	574 €		574 €
MONTCEAUX	2 677 €	1 596 €	4 272 €		4 272 €
LE MONTELLIER	271 €	131 €	402 €		402 €
MONTHIEUX	2 225 €	1 175 €	3 400 €		3 400 €
RELEVANT	1 675 €	- €	1 675 €		1 675 €
SAINT-ANDRE-DE-CORCY	461 €	397 €	858 €		858 €
SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE		4 737 €	4 737 €		4 737 €
SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE		2 392 €	2 392 €		2 392 €
SAINT-MARCEL	2 775 €	1 797 €	4 572 €		4 572 €
SAINTE-OLIVE	1 050 €	601 €	1 650 €		1 650 €
SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	7 108 €	2 176 €	9 284 €		9 284 €
SANDRANS	2 651 €	1 517 €	4 168 €		4 168 €
THOISSEY		2 020 €	2 020 €		2 020 €
VALEINS	486 €	275 €	761 €		761 €
VILLARS-LES-DOBES	11 430 €	4 934 €	16 364 €	6 777 €	23 141 €
COMMUNAUTE DE COMMUNE VAL D	24 392 €		24 392 €		24 392 €
TOTAUX	99 330 €	44 816 €	144 146 €	6 777 €	150 923 €

Pour information, Villars les Dombes dispose de deux emprunts à rembourser : le premier arrivant à échéance en mars 2016 et le second en novembre 2019

Monsieur Bourgeois rappelle que la commune de Saint Didier a envoyé un courrier au syndicat concernant le transfert de compétences à la Communauté de Communes Val de Saône Chalaronne. La Présidente explique que les cotisations seront à revoir au moment du transfert à cette communauté.

Elle rappelle également qu'à l'époque du montage du contrat de rivière, il avait été décidé de prévoir 2 cotisations distinctes, la première pour les actions communes à tous les bassins versants et la seconde pour chaque bassin versant. En ce qui concerne la Communauté de Communes Val de Saône Chalaronne, la cotisation qu'elle supporte actuellement est la première, c'est-à-dire celle pour les actions mises en œuvre sur tous les bassins versants. Les cotisations des communes de Saint Didier, Saint Etienne et Thoissey concernent le bassin versant de la Chalaronne.

Sandrine Mérand conclut en précisant que des discussions sont en cours avec la Communauté de Communes pour la gestion de ces cotisations.

La Présidente soumet au vote le montant des cotisations 2016,

Après avoir débattu et délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE les dispositions du présent rapport,

ADOpte le montant des participations financières des différentes collectivités adhérentes au Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne pour l'année 2016,

6 – BUDGET PRIMITIF 2016

La présidente rappelle que le budget est voté par chapitre en fonctionnement et par opérations en investissement.

Elle laisse la parole à Yannick afin de présenter le budget de fonctionnement.

Section de fonctionnement :

Merci de vous référer au tableau reçu avec votre convocation : budget primitif 2016 - section de fonctionnement.

Dépenses

- **Charges à caractère général : 309 940€.**

Elles incluent les postes suivants :

- Acquisition de petit matériel : 29 800€ pour l'acquisition de matériel de désherbage alternatif pour les communes
- Entretien réparation voies et réseaux : 8 850€ comprenant la maintenance de l'automatisation du barrage de Tallard et la remise aux normes du local, la maintenance des limnimètres
- Entretien réparation bois et forêt : 5 000€ pour intervenir ponctuellement sur des embâcles
- Etudes et recherches : 208 800€

Comprenant :

- Etude bilan qualité de l'eau pour 12 000€ et 22 000€ pour des analyses d'eau au niveau des fossés de la Dombes
- Etude bilan hydro géomorphologique pour 73 200€
- Etude bilan du contrat de rivière pour 55 000€
- Externalisation de 6 plans de désherbage communaux pour 11 000 €
- Diagnostics d'exploitation agricole pour 35 600€
- **Charges de personnel : 218 480€** diminution de ce chapitre par rapport à 2015 dû à :
 - o la superposition de poste pour Maxime et Jérémy,
 - o à la baisse du montant budgété pour les animations scolaires,
 - o au fait que le syndicat n'a aucun stagiaire sur cette année qui avait été suivi de CDD l'année dernière.

En ce qui concerne les animations scolaires, la commission communication, du fait des baisses de subventions liées au désengagement de la Région, avait décidé de maintenir le même niveau d'autofinancement que les autres années. Il a été décidé de garder uniquement les primaires et de ne travailler qu'avec la Fédération de Pêche qui propose un coût d'animation bien moins élevé que la FRAPNA.

- **Autres charges de gestion courante (indemnités et retraite élus) : 17 150€**
- **Charges exceptionnelles : 10 544€** qui correspondent au montant à rembourser aux propriétaires de Vannans suite au remboursement de l'assurance
- **Charges financières : 1 261.41€.**
- **Dotations aux amortissements : 9 574.02€.**
- **Dépenses imprévues : 4 000.00€**

Un virement de 140 226.92€ à la section d'investissement est inscrit afin de faire face au besoin de financement des opérations d'investissement.

Soit un total des dépenses de fonctionnement de 711 176.35€.

Recettes

- **Chapitre 13 atténuations de charges : 17 600€** qui correspond au remboursement de l'assurance du personnel dans le cadre de l'arrêt d'Alice
- **Chapitre 70 produits des services : 10 337€** qui correspond au remboursement du reste à charge des communes pour l'acquisition de matériel de désherbage alternatif ainsi que le reste à charge des communes pour l'étude concernant les bassins orphelins
- **Chapitre 74 subventions : 324 222€** qui correspond aux subventions de l'Europe pour 13 150€, de la Région Rhône Alpes pour 66 710€, de l'Agence de l'Eau RMC pour 223 147€ et enfin du département de l'Ain pour 21 115€

- **Chapitre 74 dotations et participations des collectivités : 144 403€** qui correspond aux cotisations des communes, de la communauté de communes et des intérêts
- **Chapitre 77 autres produits exceptionnels : 4 405.80€** qui correspondent au remboursement pour Vannans de l'entreprise RJS

Un report d'excédent au compte 002 de 210 208.55€

Soit un total des recettes de fonctionnement de 711 176.35€.

La Présidente rappelle que la Région Auvergne Rhône Alpes s'est désengagée des contrats de rivière et notamment dès cette année en ce qui concerne les aides pour les postes. Pour le Conseil Départemental de l'Ain, jusqu'à aujourd'hui le syndicat percevait une aide de 20 000€ pour un poste. Cette année il n'est pas certain que cette aide soit accordée : elle n'a donc pas été prévue dans le budget.

La Présidente souligne néanmoins que les financements de l'Agence de l'Eau restent très importants.

Section d'investissement :

Merci de vous référer au tableau, budget primitif 2016 section d'investissement, reçu avec votre convocation pour obtenir le détail des opérations

Le total du budget de la section d'investissement est de 637 753.35€ en dépenses comme en recettes.

Pour les dépenses non affectées 61 564.35€ comprenant :

- Solde d'exécution d'investissement reporté pour 40 344.41€
- Dépenses imprévues pour 9 748.94 €
- Remboursement de l'emprunt du SRTC pour 4 950€
- Remboursement de l'emprunt de Villars pour 6 521€

Pour les recettes non affectées 202 435.35€ comprenant :

- Virement de la section de fonctionnement pour 140 226.92€
- Affectation du résultat de fonctionnement pour 21 997.41€
- FCTVA pour 9 116€
- Emprunt d'équilibre pour 15 000€
- Remboursement de l'emprunt de Villars pour 6 521€
- Amortissement pour 9 574.02

Yannick explique que la préfecture devient de plus en plus exigeante sur les dépenses à affecter pour le Fond de Compensation de la TVA. De plus en plus de dossiers de subvention sont donc déposés en TTC auprès des financeurs afin de palier à ce problème.

Pour les opérations concernant tous les bassins versants 139 621€ en dépenses et 138 154 € en recettes comprenant :

- Opération 126 – matériel :
 - o Dépense : acquisition de carte IGN pour 2 200€
 - o Recette : 10 297€ sur cette opération : un dossier global avait été déposé auprès de l'Agence de l'Eau avec l'acquisition d'un véhicule et de matériel informatique
- Opération 143 – plantation ripisylve T4
 - o Recette : 4 755€ opération terminée. Il reste à percevoir le solde des subventions de l'Agence de l'Eau
- Opération 140 – Mares et abreuvoirs
 - o Dépense : 55 000€
 - o Recette : 38 579 €
- Opération 149 – Plantation ripisylve T5 invasives T4
 - o Dépense : 31 001€

- Recette : 30 910€. Les recettes sont importantes car les travaux espèces invasives ont été payés sur 2015 mais aucune recette n'avait été perçue
- Opération 154 – Invasives T5
 - Dépense : 40 000€
 - Recette : 28 000 €
 Cette tranche concernera notamment la prise en charge de l'hydrocotyle
- Opération 144 – Plantation de haies T3
 - Dépense : 11 420€ tranche presque terminée. Il ne reste plus qu'un secteur de plantation sur la commune de Bouligneux.
 - Recette : 25 613 €. Les recettes sont plus importantes que les dépenses car la plus grosse partie du marché a été payé en 2015.

Yannick précise qu'aucune nouvelle tranche n'est inscrite cette année par manque de temps, mais qu'il sera néanmoins possible d'avancer sur ce dossier en fin d'année afin de monter de nouveaux projets.

Pour les opérations concernant le bassin versant de la Calonne : 117 575€ en dépenses et 97 578 € en recettes comprenant :

- Opération 127 – seuil Crozet :
 - Dépense : 8 000€ pour les frais de géomètre et de notaire et quelques petits travaux
 - Recette : 22 278€. Il reste à percevoir le solde des subventions de l'Agence de l'Eau
- Opération 147 – Seuil des Charmes
 - Dépense : 68 775€
 - Recette : 48 100€

Monsieur Orgeret intervient pour dire que le coût du projet lui semble très élevé pour la suppression d'un seuil. Jérémie précise qu'il est également prévu des mesures d'accompagnement d'aménagement du lit à l'amont et à l'aval du seuil, ce qui vient augmenter sensiblement les coûts. Cet ouvrage étant classé en liste 2, l'aménagement proposé permettra de restaurer pleinement la continuité écologique, et d'améliorer le fonctionnement et la capacité d'accueil biologique de la rivière.

- Opération 148 – Seuil moulin Chapuis
 - Dépense : 40 800 €
 - Recette : 27 200 €

Pour les opérations concernant le bassin versant de la Chalaronne : 282 993€ en dépenses et 163 586€ en recettes comprenant :

- Opération 118 – Etang de Vannans :
 - Dépense : 42 398€ qui représente le montant remboursé par l'assurance et qui sont mobilisés pour ré intervenir après l'expertise prévus dans le cadre de l'étude bilan géomorphologique
- Opération 150 – Seuil Moulin des payes
 - Dépense : 44 760€
 - recette : 33 910€

La Présidente explique qu'au vu des faibles enjeux piscicoles sur ce secteur, le coût des travaux paraît disproportionné. Le projet d'aménagement destiné à restaurer la continuité piscicole au niveau du seuil des Payes a donc été abandonné après accord de l'Agence de l'Eau. Le montant du budget prévoit donc les travaux prévus sur le lit de la Chalaronne et la maîtrise d'œuvre au niveau du seuil jusqu'à la phase AVP.

Madame Mérand rappelle qu'une partie du secteur a subi un profond curage en 2005 sur environ 150 mètres de la part d'un propriétaire riverain : la remise en état se chiffre à environ 30 000€.

- Opération 141 – Gué des Illons
 - Dépense : 158 500 €
 - Recette : 112 226€

Antonin rappelle que plusieurs options ont été étudiées pour cette opération. La solution retenue est la plus coûteuse car les autres propositions n'ont pas donné satisfaction. De plus, en choisissant cette option, les taux de subventions de l'Agence de l'Eau sont à hauteur de 80% du TTC car l'action

correspond exactement à leurs modalités d'intervention. Il s'agira de détruire le gué pour mettre en place un pont passerelle.

- Opération 152 – Panneaux sentiers Chalaronne
 - o Dépense : 28 500€
 - o recette : 14 250€
- Opération 153 – Canal des Echudes
 - o Dépense : 8 835 €
 - o Recette : 3 200€

Monsieur Voisin demande si les sondes vont être installées avant l'été. Antonin explique que les sondes ont été acquises. Il ne reste plus qu'à recruter le prestataire pour l'installation qui paraît plus compliquée que prévue car il faut protéger le matériel du vandalisme. La Présidente explique que dans tous les cas, l'installation doit être exécutée rapidement puisqu'il faut réaliser des mesures sur différentes périodes.

Monsieur Voisin demande combien de points vont être positionnés. Antonin répond qu'il y aura un suivi sur 4 points.

Pour les opérations sous mandat :

- 36 000€ en dépenses et en recettes concernant la passerelle entre Dompierre et Saint Etienne sur Chalaronne :

La Présidente soumet le budget primitif 2016 au Comité syndical et rappelle que le budget sera voté par chapitres en reprenant au global les chiffres suivants :

	DÉPENSES	RECETTES
Section d'investissement	637 753.35 €	637 753.35 €
Section de fonctionnement	711 176.35 €	711 176.35 €
TOTAL	1 348 929.70 €	1 348 929.70 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2016 à la majorité, moins une abstention.

La Présidente souhaite ré-intervenir sur la remarque de Monsieur Orgeret sur les coûts de certaines opérations. Elle rappelle que les financeurs et surtout l'Agence de l'Eau continuent de financer les projets à condition de réaliser des actions en lien avec la continuité écologique. Si le syndicat veut pouvoir bénéficier de subventions à l'avenir, il faut donc respecter cette règle. Elle précise que c'est une négociation perpétuelle avec les financeurs et que sans l'Agence de l'Eau, le syndicat ne pourrait maintenir la globalité de ses actions.

Yannick précise aussi que toutes les actions du syndicat n'ont pas forcément de lignes inscrites sur le budget de fonctionnement ou d'investissement. C'est notamment le cas pour le montage des dossiers MAEC, le suivi des actions des communes (PLU, assainissement, eaux pluviales) ainsi que sur la mise en place de la GEMAPI.

Monsieur Voisin demande si c'est le même bureau d'étude qui a été retenu pour les trois opérations. Antonin explique que c'est le cas pour les maîtrises d'ouvrage en cours sur le seuil des payes, le seuil des Charmes et le gué des Ilons.

7 – POINT SUR LES DELEGATIONS

Sandrine MÉRAND explique que le rapport n°7, présent dans les documents de séance, précise l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre des délégations accordées par le comité syndical.

Elle propose de revenir sur les 3 principaux marchés attribués récemment :

- l'étude bilan hydro-géomorphologique,
- les travaux des restaurations/création de mares, création d'abreuvoirs et de zones de franchissement,

- l'étude bilan et perspectives du contrat de rivières Chalaronne.

Elle laisse la parole à Yannick qui présente le récapitulatif des offres reçues pour l'étude bilan hydro-géomorphologique du contrat de rivières Chalaronne. Le bureau d'études Géopéka a été retenu.

Yannick précise que la réunion de lancement de l'étude avec Géopéka a eu lieu le 25 janvier dernier.

	GEOPEKA	BURGEAP	GEORIVES	GRAINEAU	HYDRETTUDES	CIAE
Note technique	50,00	32,50	26,50	39,00	46,25	41,25
Note prix	20,07	18,44	40,00	15,69	15,88	17,25
Coût HT (Tranche ferme)	50 825 €	55 300 €	25 500 €	65 012 €	64 225 €	59 125 €
Note FINALE	70,07	50,94	66,50	54,69	62,13	58,50
Classement	1	6	2	5	3	4

Jérémy présente le récapitulatif des offres reçues pour le marché restauration/création de mares, création d'abreuvoirs et de zones de franchissement.

	SARL T. Chassagne	Perrier TP	Chapeland Terrassement	Jacquemet	Jean-Luc Ravoux	RJS	SEGEX
Note Technique /50 :	36,00	25,00	40,00	35,00	21,00	39,00	40,00
Montant du DQE en € HT	105 306,00 €	125 001,33 €	68 286,00 €	78 502,60 €	39 739,00 €	45 040,46 €	114 160,90 €
Note prix /50 : (Offre la moins chère / Offre considérée) x 50	18,87	15,90	29,10	25,31	50,00	44,11	17,40
NOTE GLOBALE / 100	54,87	40,90	69,10	60,31	71,00	83,11	57,40
Proposition de Classement	6	7	3	4	2	1	5

C'est donc Rhône Jardin Services (RJS) qui a été retenu pour ce marché.

Yannick présente le récapitulatif des offres pour l'étude bilan et perspectives du contrat de rivières Chalaronne

		SYNTHESE DE L'ANALYSE DES OFFRES				
		Burgeap / Intermède	Mosaïque Environnement	Grontmij / Contrechamp	Sepia Conseils	Nombre total de points attribuable par sous-critère
Détail proposition technique	Personnel affecté pour chacune des missions, composition équipe projet, moyens matériels	3,25	3,50	4,75	4,50	5,00
	Détail de la méthodologie et des moyens spécifiques déployés pour la réalisation de la phase 1 (bilan technico-économique)	6,00	4,25	6,00	5,00	8,00
	Détail de la méthodologie et des moyens spécifiques déployés pour la réalisation de la phase 2 (bilan de l'état des milieux)	3,50	5,50	7,00	7,00	8,00
	Détail de la méthodologie et des moyens spécifiques déployés pour la réalisation de la phase 3 (bilan du pilotage du contrat de rivières et de l'animation)	4,00	7,50	10,00	7,50	12,00
	Détail de la méthodologie et des moyens spécifiques déployés pour la réalisation de la phase 4 (évaluation du contrat de rivières, recommandations et prospective)	9,00	6,50	10,50	9,00	12,00
	Planning prévisionnel, cohérence du planning et date de démarrage de l'étude	6,00	4,00	7,50	7,00	10,00
	Nombre de réunions prévues et leur justification	4,00	1,50	5,00	2,50	5,00
Proposition technique		35,75	32,75	50,75	42,50	60,00
Montant total du DQE en € HT ou sans TVA		42 990,00 €	42 350,00 €	45 800,00 €	39 710,00 €	
Prix		36,95	37,51	34,68	40,00	40,00
Total		72,70	70,26	85,43	82,50	100,00
Classement		3	4	1	2	

Yannick précise que c'est l'offre la plus coûteuse qui a été retenue car le mémoire technique proposé par Grontmij et Contrechamp était de meilleure qualité que les autres propositions.

La première réunion avec le groupe bilan et stratégie sur l'étude bilan aura lieu le 11 février à 9h30.

8 – QUESTIONS DIVERSES

Sandrine Mérand rappelle quelques dates importantes. A savoir :

- Comité de pilotage de lancement de l'étude bilan le 11/02/2016 matin
- Comité de pilotage avec le CIAE pour les maîtrises d'œuvre en cours sur le seuil des Charmes et le gué des Ilons le 03/03/2016 matin
- Comité de pilotage concernant les panneaux sentiers de la Chalaronne le 03/03/2016 après midi.

Sandrine informe que l'assemblée générale de l'association gérant l'aire collective de lavage des pulvérisateurs de Guéreins a eu lieu le 25.01.2016.

La Présidente demande s'il y a des questions particulières à aborder.

Monsieur Voisin voulait savoir si un retour a été fait sur le moratoire demandé par l'Association des Moulins concernant l'exécution des travaux en rivières liés à la continuité écologique. La Présidente sait que la demande a été présentée au Sénat mais pour l'instant aucune réponse n'a été reçue.

L'ordre du jour étant épuisé, Sandrine Mérand lève la séance. Monsieur Clayette invite les membres du comité syndical à prendre le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h55

La Présidente,
Sandrine MÉRAND

